



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 403-26 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 369-23 afin de modifier les critères d'évaluation d'un projet et de modifier les dispositions applicables pour la modification d'un projet ayant déjà été approuvé par résolution du conseil.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Sylvain Laplante, directeur-général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Liboire, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2026, un avis de motion a été donné et un projet de Règlement numéro 403-26 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) no 369-23 afin de modifier les critères d'évaluation d'un projet et de modifier les dispositions applicables pour la modification d'un projet ayant déjà été approuvé par résolution du conseil.

Ce règlement a pour effet :

- Modifier les critères applicables pour la modification d'un projet en demande

Ce règlement sera présenté pour adoption lors de la séance régulière du conseil du **2 juin 2026 à 19h00** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire.

Toute personne intéressée peut le consulter aux heures et jours normaux d'ouverture du bureau municipal au 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire et sur le site web de la Municipalité de Saint-Liboire.

Donné à Saint-Liboire, ce 6^e jour de mai 2026

Sylvain Laplante
Directeur-général et greffier-trésorier